

REVELLAT Flavien
129 Boulevard Pasteur

94360 BRY SUR MARNE

FACTURE N°: 1512334968

Date : 07/12/2015

Référence à rappeler lors de votre règlement
201512334968 / 896868

Nos/ref: 144836/A/BBE/896868

Libellé	Qte	U	Prix/U	Montant
Participation aux frais de logistique du SMI 2016				
1er versement : Inscription		U		3 750.00
2ème versement au 15 Février 2016		U		3 750.00
		U		
Paiement par chèque à l'ordre de ICD				

Versement en 2 échéance(s)

TOTAL EN EUROS

7 500.00

Le 15-12-2015 CHQ 3 750.00 EUR Le 15-02-2016 CHQ 3 750.00 EUR

Conformément à nos Conditions générales de vente :
 - escompte de 2% pour paiement anticipé
 - Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR.
 Le taux d'intérêt des pénalités de retard de paiement sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 « TVA non applicable, art.261.4.4 du CGI »

Pour tout renseignement, veuillez contacter Usarat TUAICHAONA au 01.80.97.66.05 ou par mail :
 utuaichaona@groupe-igs.fr

REVELLAT Flavien
129 Boulevard Pasteur

94360 BRY SUR MARNE

FACTURE N°: 1512335010

Date : 17/12/2015

Référence à rappeler lors de votre règlement
201512335010 / 896868

Nos/ref: 129560/K/ABO/896868

Libellé	Qte	U	Prix/U	Montant
Année universitaire 2015/2016 : 3ème année BBD Droits d'inscription :		U		1 200.00
Droits de scolarité :				
1ère échéance		U		965.00
2ème échéance		U		1 165.00
3ème échéance		U		1 165.00
4ème échéance		U		1 165.00
5ème échéance		U		1 165.00
6ème échéance		U		1 165.00

Ma De Jan F nous ✓

Versement en 7 échéance(s)					
Le 01-10-2015	CHQ	1 200.00 EUR	Le 15-10-2015	CHQ	965.00 EUR
Le 15-11-2015	CHQ	1 165.00 EUR	Le 15-12-2015	CHQ	1 165.00 EUR
Le 15-01-2016	CHQ	1 165.00 EUR	Le 15-02-2016	CHQ	1 165.00 EUR
Le 15-03-2016	CHQ	1 165.00 EUR			

Conformément à nos Conditions générales de vente :
 - escompte de 2% pour paiement anticipé
 - Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR.
 Le taux d'intérêt des pénalités de retard de paiement sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 « TVA non applicable, art.261.4.4 du CGI »

TOTAL EN EUROS 7 990.00

payé!

Pour tout renseignement, merci de contacter Alexandra Bod au 01.80.97.66.54 ou par mail abod@groupe-igs.fr